



Contact : Pierre BOUKHALFA  
2, avenue Pierre Mendès France  
74960 CRAN GEVRIER  
☎ 04.50.46.84.34  
Site : <http://galopin74.free.fr>

## **CONSTITUTION GISCARD : LA CHAÎNE HUMAINE APPELLE AU VOTE NON**

La Chaîne Humaine contre les haines en tant que réseau antifasciste ne soutient pas de parti politique précis, et n'a donc jamais appelé à voter pour tel ou tel. En revanche, elle refuse l'apolitisme qui mène au populisme et soutient que le droit de vote est un moyen de lutte à ne pas négliger. C'est ainsi que dès le soir du 21 avril 2002 elle a appelé au vote Chirac, pour placer le seul bulletin qui dise OUI au référendum pour ou contre la démocratie.

### **La Constitution Giscard pose le même type de question : OUI ou NON à la fin de la démocratie.**

En effet, l'article 6 annonce que toutes les lois européennes sont supérieures à toutes les lois des états membres. Totalement antagoniste à la constitution de la France qui stipule que la souveraineté vient du peuple, il a nécessité une révision de la constitution qui dit désormais que la France participe à la Construction européenne selon les règles ... de la constitution européenne ! Cette révision constitutionnelle du 28 février 2005 aurait mérité un référendum tant elle est antagoniste à la souveraineté nationale !

L'article 3 affirme que l'Europe se fait dans le cadre « d'une concurrence libre et non faussée ». Ce primat à la concurrence est repris de multiples fois pour enfoncer le clou. Or, c'est le choix d'une politique ultra-libérale qui peut être fait un moment donné et remis en question par la suite : les libéraux ont gagné la majorité de l'Assemblée Nationale et appliqué leur politique en 1986, 1993, 2002 ; ils ont été battus en 1981, 1988 et 1997. Curieusement, le seul exemple de Constitution qui fixe une politique est celui ... de l'U.R.S.S. stalinienne. Drôle de modèle pour des libéraux.

L'article 443 limite la possibilité de réviser la constitution à un accord fort improbable entre les 25 états, qui seront demain 28, 30, 40... La constitution de la 5<sup>ème</sup> république a été révisée 18 fois depuis 1958. Combien de fois l'aurait-elle été s'il avait fallu l'accord des 22 régions, qui n'ont jamais été de la même couleur politique ? Cette constitution, contrairement à ce que dit le P.S. est non modifiable.

L'essentiel des pouvoirs (exécutif + monopole de proposition des lois) appartient à la Commission Européenne, formée de personnes non élues, dont on a constaté le caractère ultra-libéral (article 18) De même, la Banque Centrale Européenne, élevée au rang d'institution, est « indépendante » (article 30). Enfin, un ministre des affaires extérieures unique est décidé par l'article 28. Qu'aurait-il fait lors de la crise sur la guerre contre l'Irak ?

L'article 41 prévoit que l'Europe est soumise à l'OTAN et les pays membres, soumis à une discipline budgétaire très stricte pour toutes les autres dépenses, sont invités à augmenter sensiblement leur budget militaire (article 41-3).

La citoyenneté est réservée aux ressortissants des pays de l'Union (articles 10, 99 et 100) ; par ailleurs, le droit d'asile doit être unifié. Dans quel sens ? L'article 257 mêle l'asile à l'immigration et le contrôle aux frontières extérieures.

L'article 47 prétend instaurer le référendum d'initiative populaire. En fait, il est soumis à l'accord de la Commission et à la concordance avec la constitution. Cela signifie que si un million de citoyens réclament un référendum pour que l'Europe rejette l'A.G.C.S. les O.G.M., il sera refusé ; en revanche, et c'est très dangereux, si le référendum réclamé a pour objet d'abroger le droit à l'avortement, au nom du droit à la vie (article 62), il pourra se dérouler et une majorité pourra se faire par un vote polonais !

De toute façon, l'article 111 précise que la « charte des droits fondamentaux », bien inférieure à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, incluse dans la Constitution Française menacée, voit son application soumise au leitmotiv de la concurrence libre et non faussée. Et l'article 112-7 la soumet aux explications, non incluses dans le traité, qui apportent nombre de restrictions...

Ainsi, par exemple, le droit à la vie connaît une exception, c'est le cas de manifestants qui peuvent être tués « légalement » par les forces de l'« ordre » ! On est bien loin des droits à la désobéissance à des ordres iniques proclamés à la Libération notamment en France et en Allemagne !